

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2009

## COMPTE-RENDU

### Etaient présents :

MM ROBERT Jean-Claude - BOUCHUT Patrick – CADOUX Michel – CLUNY Pascale –DURY Robert – HUMBERT Frédéric – LUCAND Christophe – MARCHAND Jacques – MERRA Jacques – MOYNE Bernard – PIZZOLO Philippe – PLANCON Bernard –SEGUIN Anne – VACHET Marie-Jo - RAVIER Christine - CARDAMONE Geneviève STIEFVATER Yves

### Absents excusés :

SANCHEZ Adeline - PULH Mathilde - DOREY Jacques – Valérie RIGAUX (pouvoir à J.MARCHAND) - Jean-François GRAS (pouvoir à F.HUMBERT) -LOGEROT Patricia (pouvoir à Anne SEGUIN)

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2009**

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

## **APPROBATION DU PLU**

Michel CADOUX rappelle les grandes étapes de l'élaboration du PLU, puis a expliqué les enjeux de la révision.

Les principaux points du compte rendu de l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 janvier au 28 février 2009 ont été énoncés. M. CADOUX indique que ceux-ci ont été pris en considération.

Avant de soumettre au vote l'approbation du PLU, il a été noté une erreur matérielle qui a été rectifiée relative à la limite de la zone 1AUE.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la révision du plan local d'urbanisme.

## **SIVOS - retrait de la commune de Perrigny les Dijon**

Par courrier du 10 février 2009, la commune de Perrigny-les-Dijon a émis le souhait de se retirer du SIVOS de Gevrey-Chambertin.

Depuis la rentrée 2008, les collégiens de cette commune sont scolarisés non plus au Collège de Brochon mais à Marsannay la Côte, à l'exception de 6 élèves de 4<sup>e</sup> qui ont été autorisés à poursuivre leur scolarité.

Lors de sa séance du 2 mars 2009, le SIVOS a accepté le retrait de la commune de Perrigny-les-Dijon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. En attendant, celle-ci continuera de participer au fonctionnement du SIVOS et au paiement des dernières échéances du prêt CDI, mais ne sera pas engagée dans le projet d'extension du gymnase.

Ceci exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la commune de Perrigny-les-Dijon, dans les conditions ci-dessus énoncées.

## PERSONNEL création d'un poste d'adjoint technique pour besoins saisonniers

Afin de renforcer l'équipe technique municipale aux espaces verts pendant la durée estivale, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi saisonnier du 1<sup>er</sup> juin 2009 jusqu'au 30 septembre 2009 en qualité d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe, à temps complet.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

### ALTERNATIF AU DESHERBAGE

La commune de Gevrey-Chambertin s'est engagée dans la démarche de diagnostic des pratiques phytosanitaires et de plan de désherbage, action initiée par le Syndicat du bassin de la Vouge.

Robert DURY informe les conseillers des possibilités de financement pour l'investissement en matériel alternatif au désherbage selon le plan de financement suivant :

- ✓ Commune 30 %
- ✓ AERMC : 50 %
- ✓ Conseil Régional : 20 %

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite une demande de financement à l'AERMC et au Conseil Régional pour l'achat d'un désherbeur thermique et autorise le Maire à signer tous documents à intervenir sur ce dossier.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention à l'AS BAD GEVREY et au HANDBALL CLUB

## AFFAIRES DIVERSES

### *Aménagement RD 974 dernière tranche*

Le conseil municipal demande au Conseil Général de terminer l'aménagement de la RD 974, de la traversée de Gevrey-Chambertin, compte tenu de la dégradation de la couche de roulement et des nuisances sonores insupportables supportées par les riverains

### *Travaux Petite issue*

Monsieur DURY informe les élus des travaux de voirie Rue de la Petite Issue.

### *Marathon des grands crus 2009*

L'organisation du marathon des grands crus de Bourgogne a informé la commune de l'annulation de l'édition 2009 relative au retrait des principaux partenaires.

### *Elections européennes.*

Le tableau des permanences dans les 3 bureaux de vote est complété par les conseillers municipaux.

**La séance est levée à 20h50**